



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille **vingt-quatre**,
 Le **vingt-quatre juillet**,
 le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL (Var)
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire**.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2024.



Nombre de Conseillers :

en exercice : 27
Présents ou
Représentés : 26
Absent : 01
Votants : 26



Objet :

DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
REGION SUD POUR
LA RESTAURATION
DU JARDIN DES
GORGUETTES ET
DES BERGES DE LA
RIBEIROTTE

Présents : MM. Jérémy **GIULIANO** - Colette **ALEXANDRE** - Christian **BENTOUMI** - Laurence **BERLEMONT** - Anastasia **BRENGUIER** - Jeanne **CAVALLARO** - Gisèle **CONFORTI-PERNEY** - Steve **COURDOUAN** - Jean **CULINATI** - Patrick **FALANTIN** - Marie-Sylvie **GROVER** - Franck **JAMAIN** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Luc **PERNEY** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** - Olivier **BARALE** - Josiane **VILAIN**.

Représentés : MM. Alain **ALBERTI** représenté par Luc **PERNEY** - Géraldine **DUDON** représentée par Christian **LEFEVRE** - Anaïs **DUFEUX** représentée par Anastasia **BRENGUIER** - Max **FABRE** représenté par Christian **BENTOUMI** - Norbert **GIRAUD** représenté par Michel **MAUREL** - Colette **LAIRE** représentée par Corinne **RINAUDO**.

Absent : MM. Sophie **ARGOUARC'H**.

Secrétaire de séance : Mme Gisèle CONFORTI-PERNEY



Rapporteur : M. Julien LASSAUQUE

Le jardin des Gorguettes est un vaste espace vert de plus d'1 ha, longé par la Ribeirotte, qui traverse Le Val d'Ouest en Est. Situé à l'interface entre le centre ancien de la commune, les quartiers de logements sociaux et des secteurs résidentiels, ce jardin très fréquenté par les habitants constitue un îlot de verdure au sein du tissu urbain.

Suite aux inondations d'octobre 2021 (crue centennale devenue crue de référence), les peuplements végétaux du jardin ont subi d'importants dégâts. Les berges de la rivière ont été fortement érodées et nécessitent des travaux de confortement.

De plus, une étude diagnostic de la trame turquoise réalisée en 2022 – 2023 dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a permis de définir un programme d'action de reconquête de la biodiversité sur la Ribeirotte et les milieux humides connexes. Le jardin des Gorguettes a été identifié comme étant un secteur à enjeux prioritaires sur la commune pour le renforcement voire la restauration de la trame turquoise.

Enfin, le jardin abrite de nombreux éléments de petit patrimoine lié à l'eau tels que des canaux et l'aqueduc médiéval qui alimentait le centre bourg ; ces éléments méritent d'être mis en valeur.

7-5 Subventions**N° 2024/066**

L'objectif du projet est donc de restaurer ce jardin dans ses fonctions biologiques et hydrologiques, tout en consolidant le rôle d'îlot de fraîcheur dans le tissu urbain et en renforçant son attractivité pour les habitants de la commune, par exemple par le développement d'une activité économique de type café associatif dans le bâti existant, actuellement inoccupé.

Le projet s'appuie sur un diagnostic paysager conduit par la CAUE du Var. Il sera développé en plusieurs phases ; la présente demande de subvention concerne la phase I.

PHASE I : mise en sécurité du jardin et des accès

- Renforcement des berges par des techniques de génie végétal et la restauration de la continuité arborée et arbustive de la ripisylve (selon préconisations du diagnostic trame turquoise)
- Création d'une passerelle entre les deux berges de la Ribeirotte, reliant le parking au jardin et au centre-ville, pour éviter un cheminement piéton sur l'avenue F. Mistral qui ne dispose pas de trottoir.
- Réfection de la toiture de la 'maison du jardinier', ancienne écurie de 70 m² datant du XIXe siècle, dont l'accès est actuellement condamné à cause du risque d'effondrement de la toiture.

Les phases suivantes du projet feront l'objet de demandes de subventions ultérieures. Elles sont mentionnées ici à titre informatif, afin d'appréhender le projet dans sa globalité.

PHASE 2 : conception en concertation

- Animation d'une concertation publique pour affiner l'aménagement et les usages des espaces (plusieurs projets municipaux ont déjà été réalisés avec une forte composante de concertation du public : ex. jardin de lecture de la médiathèque).
- Elaboration du projet définitif, conciliant les usages et les fonctionnalités écologiques
- Mise en place d'une gestion différenciée des espaces pour mieux respecter les cycles de vie de la biodiversité présente dans le jardin

PHASE 3 : restauration de la fonctionnalité biologique

- Renforcement du peuplement arboré + végétalisation du site
- Renforcement de la fonctionnalité de la mare (selon préconisations du diagnostic trame turquoise)

PHASE 4 : aménagement du parc

- Réfection des cheminements avec une solution résiliente aux inondations
- Mobilier de jardin
- Rénovation de l'aire de jeux pour enfants

PHASE 5 : restauration du bâti

- Sur la base des usages définis en phase 1, restauration de la 'maison du jardinier'

7-5 Subventions**N° 2024/066**

- Directions projetées : espace de convivialité et de cohésion, dans l'esprit d'un café associatif ; le lieu pourra également servir de support de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique.

Coût prévisionnel en € HT : 100 000 € HTEtudes :

- Plan topo berges et parking
- Pas de MOE nécessaire pour la toiture
- MOE souhaitée pour la réfection des berges / la création de la passerelle
- Diagnostics usuels bâtiment

Travaux :

- Phase 1 : berges (2 rives) et passerelle : 60 000€ HT
- Phase 1 : sécurisation du bâti : 40 000€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **VALIDE** le projet tel qu'il a été présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le financement de la Région Sud ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Partenaires potentiels	Taux	Montant € HT	Observations
ETAT	30 %	30 000	Fonds Vert
REGION	20 %	20 000	
DEPARTEMENT	20 %	20 000	
AERMC	10 %	10 000	Sur travaux berges, à confirmer
AUTO-FINANCEMENT	20 %	20 000	Fonds propres
TOTAL	100 %	100 000	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Gisèle CONFORTI-PERNEY

Le Maire,
Jérémy GIULIANO